



Situation de la rentrée

Problèmes informatiques

En ce début d'année, les enseignant-e-s ont rencontré des difficultés pour s'inscrire aux formations continues proposées par la DEP et pour inscrire leur classe aux propositions des *Arts et l'enfant*. Les enseignant-e-s spécialisé-e-s n'étaient pas répertorié-e-s dans le nouveau système d'inscription informatisé et ont perdu un temps précieux à tenter d'inscrire les élèves à l'une ou l'autre des activités culturelles proposées. Une fois de plus, la séparation des deux directions en entités autonomes a eu des conséquences non négligeables sur le quotidien des professionnel-le-s. A relever aussi une certaine abstraction liée à l'obligation d'utiliser de plus en plus fréquemment l'outil informatique, abstraction n'aidant pas toujours les enseignant-e-s dans leur pratique et dans la réalité face à des enfants « non virtuels ».

Orientation des élèves de la division spécialisée

Certain-e-s collègues s'interrogent sur les critères d'orientation retenus par les DSSI pour décider de l'orientation des enfants en CMP ou en regroupement. Il apparaît que le souhait des parents prenne de plus en plus le pas sur un projet adapté à l'enfant ; certainement une des conséquences de la loi sur l'intégration et de la fameuse école inclusive que Charles Beer évoque plus souvent qu'à son tour mais à laquelle il ne donne pas les moyens nécessaires à sa réalisation... Ce point sera abordé lors de la prochaine rencontre avec la DG OMP.

Moyens d'enseignement en français : MMF

Les collègues de l'enseignement spécialisé sont confrontés aux mêmes difficultés que les enseignant-e-s de la division ordinaire : directives officielles peu claires, formation au rabais...

Formations continues

Les enseignant-e-s ont reçu le programme des formations continues de l'enseignement spécialisé. La commission interne constate que le flou perdure quant au statut des différentes formations : formation continue ou recyclage obligatoire. Certaines propositions ont par ailleurs une fréquence très élevée, trop élevée. La question de l'identité des formateurs/formatrices (qui sont parfois des supérieurs hiérarchiques) est de nouveau posée. Ces points avaient en effet déjà fait l'objet de discussions l'an dernier avec la direction et seront repris lors de la prochaine rencontre avec la DG OMP.

Tâches administratives

Quelques collègues ont commencé à établir la liste des tâches administratives relatives au fonctionnement des regroupements spécialisés. Ce précieux travail de réactualisation de la fonction d'enseignant-e spécialisé-e permettra d'interroger la direction sur l'équilibre actuel entre le travail pédagogique et la charge administrative et le sentiment d'être de plus en plus empêché-e de penser et d'exercer son travail auprès des enfants.

Rencontre du 1^{er} septembre avec Charles Beer

Le discours est resté très général, lisse et politique, fortement éloigné de la réalité du terrain et n'apportant pas les réponses aux différentes demandes et insatisfactions du personnel. Un des points à relever : le conseiller d'état a précisé que la fonction de responsable pédagogique ne devait pas être une fonction hiérarchique mais sans préciser aucunement comment il l'envisageait.

La SPG n'est pas satisfaite de la manière dont Charles Beer s'abstient de répondre concrètement à ses interrogations :

- sa réponse du 23 août à la lettre du syndicat renvoyait à la rencontre du 1^{er} septembre sans apporter une quelconque réponse;
- lors la rencontre du 19 septembre entre la SPG et Charles Beer, le point concernant l'OMP a été purement et simplement écarté sous prétexte que la DG OMP n'était pas présente ;
- la commission paritaire de la pédagogie spécialisée n'a toujours pas été convoquée par le conseiller d'Etat malgré ses promesses.

La SPG va rédiger un nouveau courrier pour obtenir des réponses claires et un échéancier précis concernant entre autres la commission paritaire de la pédagogie spécialisée.

Fonctionnement de la commission interne

Les séances de la commission interne auront lieu cette année :

- mardi 22 novembre 2011
- jeudi 2 février 2012
- mardi 13 mars 2012
- jeudi 26 avril 2012
- mardi 12 juin 2012

de 17h à 18h30 dans les locaux de la SPG

Rencontres SPG-OMP

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 10 octobre de 10h à 11h45

L'ordre du jour sera le suivant :

- Etat de la rentrée: engagements (nombre, formation initiale), formation pour les non LME ; élèves (critères, statistiques: CMP/regroupements), respect des vœux, déplacement des personnes, gestion ISMAT.
- Orientation des élèves : CMP/regroupement: sur quels critères les DDSI se basent-ils?
- Cahier des charges des responsables pédagogiques: lieux de concertation, modalités de concertation, échéances.
- Formation continue: état des inscriptions, fréquence, intervenant-e-s...
- Rencontres proposées par la direction entre enseignant-e-s spécialisés: gestion des élèves pendant ces moments de co-formation,
- Règlement d'application: échéance, mise en application, moyens, articulation entre l'EP et l'OMP (demande de rencontre entre les deux directions et avec Charles Beer).

Les notes de cette réunion seront disponibles prochainement sur le site de la SPG :

<http://www.spg-syndicat.ch/index.php/dossiers/enseignement-specialise>

Commission du personnel de l'OMP (CP-OMP)

Toutes les informations liées à la CP-OMP se trouvent sur le site :

<http://www.cp-omp.info/cp/>

Comité de la SPG

Le comité recherche de toute urgence un-e enseignant-e ou un-e éducateur/trice spécialisé-e pour renforcer ses rangs.

La prochaine commission interne aura lieu

le mardi 22 novembre à 17h à la SPG
--

Marie-Laure Danalet

marie-laure.danalet@edu.ge.ch

Anne-Lillia Fernandez

anne-lillia.fernandez@edu.ge.ch

P.S. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques, commentaires et autres sujets que vous souhaiteriez aborder en commission.



Situation de la rentrée

Problèmes informatiques

En ce début d'année, les enseignant-e-s ont rencontré des difficultés pour s'inscrire aux formations continues proposées par la DEP et pour inscrire leur classe aux propositions des *Arts et l'enfant*. Les enseignant-e-s spécialisé-e-s n'étaient pas répertorié-e-s dans le nouveau système d'inscription informatisé et ont perdu un temps précieux à tenter d'inscrire les élèves à l'une ou l'autre des activités culturelles proposées. Une fois de plus, la séparation des deux directions en entités autonomes a eu des conséquences non négligeables sur le quotidien des professionnel-le-s. A relever aussi une certaine abstraction liée à l'obligation d'utiliser de plus en plus fréquemment l'outil informatique, abstraction n'aidant pas toujours les enseignant-e-s dans leur pratique et dans la réalité face à des enfants « non virtuels ».

Orientation des élèves de la division spécialisée

Certain-e-s collègues s'interrogent sur les critères d'orientation retenus par les DSSI pour décider de l'orientation des enfants en CMP ou en regroupement. Il apparaît que le souhait des parents prenne de plus en plus le pas sur un projet adapté à l'enfant ; certainement une des conséquences de la loi sur l'intégration et de la fameuse école inclusive que Charles Beer évoque plus souvent qu'à son tour mais à laquelle il ne donne pas les moyens nécessaires à sa réalisation... Ce point sera abordé lors de la prochaine rencontre avec la DG OMP.

Moyens d'enseignement en français : MMF

Les collègues de l'enseignement spécialisé sont confrontés aux mêmes difficultés que les enseignant-e-s de la division ordinaire : directives officielles peu claires, formation au rabais...

Formations continues

Les enseignant-e-s ont reçu le programme des formations continues de l'enseignement spécialisé. La commission interne constate que le flou perdure quant au statut des différentes formations : formation continue ou recyclage obligatoire. Certaines propositions ont par ailleurs une fréquence très élevée, trop élevée. La question de l'identité des formateurs/formatrices (qui sont parfois des supérieurs hiérarchiques) est de nouveau posée. Ces points avaient en effet déjà fait l'objet de discussions l'an dernier avec la direction et seront repris lors de la prochaine rencontre avec la DG OMP.

Tâches administratives

Quelques collègues ont commencé à établir la liste des tâches administratives relatives au fonctionnement des regroupements spécialisés. Ce précieux travail de réactualisation de la fonction d'enseignant-e spécialisé-e permettra d'interroger la direction sur l'équilibre actuel entre le travail pédagogique et la charge administrative et le sentiment d'être de plus en plus empêché-e de penser et d'exercer son travail auprès des enfants.

Rencontre du 1^{er} septembre avec Charles Beer

Le discours est resté très général, lisse et politique, fortement éloigné de la réalité du terrain et n'apportant pas les réponses aux différentes demandes et insatisfactions du personnel. Un des points à relever : le conseiller d'état a précisé que la fonction de responsable pédagogique ne devait pas être une fonction hiérarchique mais sans préciser aucunement comment il l'envisageait.

La SPG n'est pas satisfaite de la manière dont Charles Beer s'abstient de répondre concrètement à ses interrogations :

- sa réponse du 23 août à la lettre du syndicat renvoyait à la rencontre du 1^{er} septembre sans apporter une quelconque réponse;
- lors la rencontre du 19 septembre entre la SPG et Charles Beer, le point concernant l'OMP a été purement et simplement écarté sous prétexte que la DG OMP n'était pas présente ;
- la commission paritaire de la pédagogie spécialisée n'a toujours pas été convoquée par le conseiller d'Etat malgré ses promesses.

La SPG va rédiger un nouveau courrier pour obtenir des réponses claires et un échéancier précis concernant entre autres la commission paritaire de la pédagogie spécialisée.

Fonctionnement de la commission interne

Les séances de la commission interne auront lieu cette année :

- mardi 22 novembre 2011
- jeudi 2 février 2012
- mardi 13 mars 2012
- jeudi 26 avril 2012
- mardi 12 juin 2012

de 17h à 18h30 dans les locaux de la SPG

Rencontres SPG-OMP

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 10 octobre de 10h à 11h45

L'ordre du jour sera le suivant :

- Etat de la rentrée: engagements (nombre, formation initiale), formation pour les non LME ; élèves (critères, statistiques: CMP/regroupements), respect des vœux, déplacement des personnes, gestion ISMAT.
- Orientation des élèves : CMP/regroupement: sur quels critères les DDSI se basent-ils?
- Cahier des charges des responsables pédagogiques: lieux de concertation, modalités de concertation, échéances.
- Formation continue: état des inscriptions, fréquence, intervenant-e-s...
- Rencontres proposées par la direction entre enseignant-e-s spécialisés: gestion des élèves pendant ces moments de co-formation,
- Règlement d'application: échéance, mise en application, moyens, articulation entre l'EP et l'OMP (demande de rencontre entre les deux directions et avec Charles Beer).

Les notes de cette réunion seront disponibles prochainement sur le site de la SPG :

<http://www.spg-syndicat.ch/index.php/dossiers/enseignement-specialise>

Commission du personnel de l'OMP (CP-OMP)

Toutes les informations liées à la CP-OMP se trouvent sur le site :

<http://www.cp-omp.info/cp/>

Comité de la SPG

Le comité recherche de toute urgence un-e enseignant-e ou un-e éducateur/trice spécialisé-e pour renforcer ses rangs.

La prochaine commission interne aura lieu

le mardi 22 novembre à 17h à la SPG

Marie-Laure Danalet

marie-laure.danalet@edu.ge.ch

Anne-Lillia Fernandez

anne-lillia.fernandez@edu.ge.ch

P.S. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques, commentaires et autres sujets que vous souhaiteriez aborder en commission.